(Nº 169)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 MAI 1866.

ÉRECTION D'UN MONUMENT A FEU S. M. LE ROI LÉOPOLD 1et.

DÉVELOPPEMENTS PRÉSENTÉS PAR M. DE BROUCKERE.

MESSIEURS,

Dès les premiers temps qui suivirent la sinistre date du 10 décembre 1865, plusieurs membres de la Chambre, membres de la gauche et membres de la droite, manifestèrent la pensée qu'il y avait lieu de faire intervenir le trésor public dans les frais du monument à élever à la mémoire de S. M. Léopold I^{er}. Mais, par une réserve que vous apprécierez, ils crurent devoir attendre, pour vous soumettre une proposition à cette fin, que le moment fut trouvé opportun par le Gouvernement. Ce n'est donc qu'après nous être assurés de son assentiment que nous avons remis entre les mains de notre honorable président le projet de loi dont il vient de vous être donné lecture.

Si, répondant à son appel, je monte à cette tribune, c'est uniquement, Messieurs, pour me conformer à une prescription de notre règlement; mais je ne ferai pas l'injure d'entrer dans des développements pour justifier le projet de loi; sa justification est écrite dans le cœur de tous les Belges et chacun de vous se souvient aussi bien que nous-mêmes des immenses services que, pendant son règne de trente-quatre ans, Léopold Ier a rendu à la Belgique. Aussi sommesnous certains que la Chambre accueillera notre proposition avec la plus vive sympathie.

100 9 July 100

H. DE BROUCKERE.

PROJET DE LOI.

Nous LÉOPOLD II, E7C.

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département de l'Intérieur un crédit de un million de francs (fr. 1,000,000) pour être employé, avec le produit à provenir de la souscription publique, à l'érection d'un monument, témoignage de la reconnaissance de la Nation belge envers seu S. M. le roi Léopold 1er.

ART. 2.

Ce crédit sera prélevé sur les ressources ordinaires.

II. DE BROUCKERE.
DE THEUX.
VICTOR TESCH.
V' VILAIN XIIII.
AUG. ORTS.
A. RODENBACH.
H. DOLEZ:
ALP. NOTHOMB.
A.-G. MOREAU.
P. DE DÈCKER.
B' DE TERBECQ.

Louis Crombez. De Haerne.